

17 - Comité Local d'Aide aux Projets Bisontins «CLAP» Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange «A Tire d'AILE» - Bilan 2014 et perspectives 2015 - Versement d'une subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ)

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Un des axes forts de la politique municipale en faveur de la jeunesse bisontine consiste à permettre aux jeunes d'être acteurs de la vie locale et de trouver une fonction sociale.

A ce titre, la Ville déploie un ensemble de dispositifs qui favorise le développement d'une citoyenneté effective et responsable des jeunes à savoir :

- le Comité Local d'Aide aux Projets, le «CLAP»
- et l'Aide Individuelle Aux Loisirs par l'Echange, «A Tire d'Aile».

Ces deux dispositifs complètent d'autres actions de la Ville dédiées à la jeunesse comme les tickets BAFA/BAFD, les Scènes Jeunes Talents Amateurs dont la soirée à La Rodia, le programme Anim'Été Jeunes et les événements Cultures Urbaines en lien avec la Direction des Sports et du Pôle Culture.

A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes

Le CLAP est un dispositif créé en 2010, au service des jeunes de 11 à 30 ans, destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive et culturelle.

Ce dispositif a pour vocation de favoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes. Il s'appuie sur le réseau des maisons de quartier, des associations d'éducation populaire, des espaces jeunes et des travailleurs sociaux pour l'accompagnement méthodologique des projets, et sur des partenaires techniques pour organiser son réseau «d'experts» et/ou de «parrains».

Le CLAP bisontin intègre la dimension Régionale du CLAP/EnergieJeune porté par le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) dans un objectif de mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et logistiques.

Ainsi cette collaboration avec le CRIJ permet aux deux dispositifs d'agir de façon cohérente et complémentaire dans l'intérêt des jeunes tout en apportant une synergie des compétences qui renforce également la qualité de conseil et d'accompagnement des jeunes.

1 - Bilan 2014

Pour l'année 2014, 280 jeunes Bisontins, ce qui représente environ un jeune sur deux au niveau régional, ont proposé leur projet sur le site energiejeune.fr

Parmi ce potentiel :

- 230 jeunes ont déposé 45 nouveaux projets liés à différentes thématiques telles que les vacances autonomes, la solidarité internationale, la création artistique et événementielle
- 50 autres jeunes ont pour leur part déposé 23 projets talents.

1.1 - Les projets

Compte tenu des critères, seuls 37 projets sur 68 ont été présentés en commission, 16 (64 jeunes) ont bénéficié d'une aide financière. Notons que 8 projets talents (19 jeunes) ont bénéficié d'un accompagnement afin de se produire sur la «Scène Jeunes Talents Amateurs Bisontins» à La Rodia le 16 octobre 2014.

Les autres projets non retenus ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique et/ou un soutien logistique (sonorisation et matériel vidéo) en vue de participer à des manifestations ou festivals «Il était une fois dans l'Est», «Bitume et des Plumes», «La Disco Soupe»...

1.2 - Les formations et journées d'information

L'ensemble des référents est aujourd'hui initié à l'outil en ligne du CLAP/EnergieJeune. De plus en 2015, une journée de formation sera organisée en direction des différents acteurs bisontins pour présenter le nouveau règlement et les outils de communication réactualisés. En parallèle du guide pratique régional destiné aux acteurs du réseau CLAP, il est prévu un support de communication spécifique au public bisontin ainsi qu'une communication sur le site de la Ville.

Deux journées d'information «Tout savoir sur les aides à projets» ont été organisées le 16 avril et le 10 décembre 2014 au CRIJ, en lien avec la Coordination Jeunesse et Inter'Agés.

2 - Bilan financier provisoire 2014

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ à hauteur de 10 000 € (20 % de frais de gestion et d'accompagnement / 80 % de bourses «initiatives»).

Lors de la présentation de ces projets, le «Fonds d'initiatives» de la Ville a soutenu 16 projets impliquant 64 jeunes pour un montant de 6 700 €.

Pour information, le CLAP/EnergieJeune à l'échelle départementale et régionale, est soutenu par la CAF du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents mineurs du Doubs), et par la Région (Fonds de soutien aux projets portés par les jeunes Franc-Comtois de 18 à 30 ans).

Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens financiers, 9 440 € de bourses supplémentaires ont été versées aux jeunes Bisontins par la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (4 110 €) et la Région de Franche-Comté (5 330 €).

3 - Perspectives et financements 2015

3.1 - Règlement 2015

Le règlement a fait l'objet d'un ensemble de corrections et/ou compléments afin d'optimiser les modalités de mise en œuvre du dispositif.

3.2 - Financement 2015

Au regard du bilan financier 2014 apparaît un reliquat de 1 300 € (3 505 € en 2013). Il est proposé de reporter cette somme en 2015. Ainsi, la participation de la Ville de Besançon pour l'année 2015 s'élèvera à 8 700 €. En cas d'accord, la somme de 8 700 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.422.6574.47041.

3.3 - Perspectives 2015

Pour 2015, l'objectif est de 50 projets/jeunes hors projets talents qui seront désormais pris en compte dans le cadre du dispositif «Scène jeunes talents amateurs».

Le CLAP bisontin va continuer à développer en 2015 :

- la mise à disposition d'un parc de matériel pouvant répondre aux besoins des projets et des talents.
- la distribution du guide régional du référent CLAP dans les structures partenaires.

- la réalisation d'une communication spécifique au dispositif bisontin (flyer, site internet).
- une attention particulière sur la valorisation des projets soutenus (temps de restitution et croisement possible avec des actions Ville).

B - A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par L'Echange

Le dispositif «A Tire d'AILE» a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Pour relayer le dispositif, la Ville prend attache auprès des professionnels de la jeunesse. Ces partenaires sont invités à s'impliquer activement dans la démarche en assurant parfois l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

1 - Les principes d'A Tire d'AILE (ATA)

Cette action a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes de 16 à 25 ans (dès 14 ans pour la période estivale), de les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'accès aux loisirs, de formation (BAFA, permis de conduire...) ou de vacances et de les valoriser à travers la réalisation d'un projet d'action d'utilité sociale ou collective. En contrepartie la Ville attribue aux jeunes un chèque vacances ANCV dans la limite de 300 € par jeune par an.

Le dispositif intègre le principe que tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté. Cette dynamique est également l'occasion de multiplier les rencontres entre jeunes et adultes représentants issus du secteur économique et social.

La présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une manifestation, sans se substituer à un professionnel.

2 - Le bilan de l'année 2014

Le dispositif «A Tire d'AILE» a permis à 193 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective pour un total de 6 408 heures (217 jeunes et 6 872 heures en 2013).

Ce résultat est le fruit du travail de toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour permettre à la jeunesse bisontine de bénéficier d'un dispositif social, éducatif et solidaire de qualité.

2.1 - Total des actions d'utilité collective et nombre des jeunes participants

193 jeunes différents ont réalisé bénéficié du dispositif pour un total de 6 408 heures :

- 99 filles différentes pour 3 300 heures
- 94 garçons différents pour 3 108 heures.

La répartition par tranche d'âges est de :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| - 14 à 15 ans* : 656 heures | - 16 à 17 ans : 2 424 heures |
| - 18 à 21 ans : 3 084 heures | - 22 à 25 ans : 244 heures |

Total de «chantiers - actions» réalisés différents : 66

2.2 - Bilan financier 2014

La Ville finance entièrement le dispositif A Tire d'AILE.

A TIRE D'AILE	Budget 2014	Réalisé 2014	Réalisé 2013
Dépenses	35 000,00 €	36 349,00 €	36 349,00 €
dont vacations	3 500,00 €	0,00 €	3 115,00 €
dont chèques vacances	33 000,00 €	32 700,00 €	33 000,00 €
Dont cartes jeunes	2 000,00 €	1 044,00 €	1007,50 €
Recettes *			1 430,00 €

3 - Perspectives 2015

3.1 - Règlement 2015

Le règlement est identique à celui de 2014.

Le dispositif sera de nouveau proposé pour la période estivale, aux jeunes de 14 à 15 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances (centre de vacances). Enfin, une date butoir de remise de chèques vacances de 2015 est fixée au 31 août 2016.

3.2 - Budget prévisionnel 2015

Au regard du bilan 2014, il est proposé de reconduire le dispositif en 2015 pour un budget prévisionnel de 33 000 €.

3.3 - Perspectives 2015

- L'objectif est de 500 propositions pour 200 jeunes différents
- La réécriture du règlement en partenariat avec les acteurs de terrain et les élus
- L'évolution du logiciel de gestion des chantiers ATA.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le bilan 2014 des dispositifs CLAP et ATA ainsi que les perspectives 2015,
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 700 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant correspondant avec le CRIJ pour le versement de la subvention de 8 700 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2015, les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans les dispositifs CLAP et ATA en cours d'année.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme VIGNOT, M. BONTEMPS et M. GROSPERRIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.